

communiqué de presse

Paris, le 16 octobre 2023

Malakoff Humanis innove pour une protection sociale simple et responsable

Malakoff Humanis lance deux nouvelles offres Santé destinées aux TPE/PME : **Poké**, la première offre collective qui permet au salarié de choisir ses garanties, et **Entreprises Santé +**, une offre « à la carte » à la main des chefs d'entreprise. Totalement modulables, ces deux offres ont été conçues avec et pour les TPE/PME. Simples, ultra-personnalisables, digitales elles s'inscrivent dans les ambitions que Malakoff Humanis s'est fixées en matière de transparence et de lisibilité.

Poké, une assurance santé 100 % digitale à la main du salarié

Destinée aux TPE/PME, **Poké** est la première offre santé collective qui permet aux assurés de choisir leurs garanties.

Le chef d'entreprise définit une base de garanties (hospitalisation, dentaire, optique, soins courants, médecines douces, aides auditives) avec le montant de cotisations correspondant, et décide du taux de participation de l'entreprise. Il peut renforcer la base choisie avec des « coups de pouce » allant de 10 € à 40 € par mois. Le salarié est ensuite libre de répartir ces montants sur les postes de soins de son choix. Il peut également décider de renforcer certains postes avec une surcomplémentaire. Si l'entreprise ne le propose pas, le salarié peut également choisir d'ajouter son conjoint et/ou ses enfants à son contrat.

Un parcours digital est mis à la disposition des chefs d'entreprise pour la souscription. Un second parcours est mis à la disposition de leurs salariés pour sélectionner les garanties qui correspondent le mieux à leurs besoins. Une équipe de conseillers est disponible par tchat ou téléphone pour les accompagner tout au long du parcours.

L'offre Poké de Malakoff Humanis s'est vu décerner en mars 2023 le **Label Assurance Positive** qui évalue la transparence et l'accessibilité des offres d'assurance. **Poké** vient également de remporter le **Trophée de l'Assurance Argent** dans la Catégorie Trophée de l'Assuré Produit pour son caractère innovant et pertinent.

Entreprises Santé +, une assurance santé à la carte destinée aux PME

Entreprises Santé + se caractérise par un **positionnement tarifaire souple et compétitif** qui s'adapte au profil de l'entreprise (zone géographique, âge moyen des salariés, taille de l'entreprise...).

7 formules packagées permettent de proposer des solutions clés en main aux entreprises pour une meilleure maîtrise de leur budget. C'est le dirigeant qui choisit parmi ces 7 formules. Il peut donner la possibilité à ses salariés de couvrir leur famille et choisit de participer ou non à la prise en charge de cette couverture. Les salariés ont également la possibilité de souscrire à une surcomplémentaire.

Des packages adaptés ont également été conçus à partir d'un socle modulaire pour répondre aux spécificités de certains secteurs d'activités (coiffure, habillement, fleuristes, aide à domicile, agences de voyage et de tourisme...).

Parce que le monde du travail fait face à de profondes mutations et que les besoins des salariés évoluent, Entreprise Santé + répond aux nouvelles attentes des assurés avec des garanties telles que :

- Un forfait médecine douce pouvant aller jusqu'à 300 € par an ;
- Un forfait consultations de psychologue allant jusqu'à 7 consultations par an ;
- Une prise en charge de l'orthodontie pour les adultes.

Conçues avec et pour les TPE/PME, **Poké** et **Entreprise Santé +** ont fait l'objet d'une démarche d'écoute des besoins clients et de tests utilisateurs. Au-delà des garanties, ces deux offres proposent des services permettant de faciliter l'accès aux soins (réseaux de soins, prise de rendez-vous rapide avec un médecin ou un ophtalmologiste...) ainsi que des aides et un accompagnement personnalisé en cas d'hospitalisation, de maladie grave ou de situation d'aidance.

« Nos offres Poké et Entreprise Santé + concilient nouveaux usages des assurés, respects des obligations réglementaires et lisibilité. Elles s'adosent à un nouveau parcours de vente fluide et ergonomique de la souscription à la signature en ligne. Elles marquent un tournant dans l'expérience proposée à nos clients et s'inscrivent pleinement dans l'ambition de Malakoff Humanis en matière de transparence et de simplicité », déclare Christophe Scherrer, directeur général délégué de Malakoff Humanis.

Contacts presse :

MALAKOFF HUMANIS

Élisabeth Alfandari : +33 7 60 09 25 30
elisabeth.alfandari@malakoffhumanis.com

PRIMATICE Conseil

Hugues Schmitt : +33 6 71 99 74 58
huguesschmitt@primatice.com
Victoria Rey : + 33 6 26 94 54 79
victoriarey@primatice.com

À propos de Malakoff Humanis

Acteur majeur de la protection sociale, Malakoff Humanis est né en janvier 2019 du rapprochement des groupes Malakoff Médéric et Humanis. Avec 8,2 Mds€ de fonds propres, plus de 370 000 entreprises clientes et 10 millions de personnes protégées (assurés et ayants droit), Malakoff Humanis détient près de 15 % de parts de marché de l'assurance collective.

Dans le cadre de la gestion de la retraite complémentaire Agirc-Arrco, le Groupe verse 39,7 Mds€ d'allocations à 6,2 millions d'allocataires, et collecte les cotisations auprès de près de 600 000 entreprises et 7,2 millions de cotisants.

Paritaire, mutualiste et à but non lucratif, Malakoff Humanis met sa performance au service de l'utilité sociale : en 2022, le Groupe a consacré 219 M€ à l'accompagnement des personnes en situation de fragilité sociale.

www.malakoffhumanis.com

@MalakoffHumanis